SYNDICAT MIXTE DU SCoT
DES VOSGES CENTRALES

Charte d'Engagement pour le Plan Climat Energie Territoire du SCoT des Vosges Centrales

Septembre 2010

En partenariat avec

La Région Lorraine

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Pourquoi un Plan Climat dans les Vosges Centrales ?

En décembre 2008, l'Union Européenne s'est engagée à **réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à la situation de 1990, à **porter à 20 % la part des énergies renouvelables** dans la consommation finale et à **baisser de 20 % l'intensité énergétique** à horizon 2020.

La France s'est repositionnée par rapport à ces objectifs européens en visant une baisse de 17 % des émissions de gaz à effet de serre et une part de 23 % d'énergies renouvelables. Elle s'est également **engagée à atteindre le Facteur 4** (division par quatre des émissions de gaz) d'ici 2050. En complément les lois Grenelle ont précisé ces objectifs et fixé leurs modalités de mise en œuvre.

Toutefois, aucun objectif d'envergure ne saurait être poursuivi en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses conséquences sans une implication des acteurs locaux. L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial des Vosges Centrales vise à répondre à ce défi de longue haleine.

Le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales a pris la décision d'élaborer un Plan Climat Energie Territoire le 30 janvier 2009. Il est en effet désormais reconnu que les choix en matière d'aménagement et d'urbanisme, notamment pour l'habitat, les locaux d'activités et les transports ont un impact important sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Le SCoT constitue ainsi un outil privilégié pour anticiper le changement climatique par une politique d'urbanisme qui lutte contre l'étalement urbain et favorise l'articulation entre l'habitat, les commerces, les services et les transports en commun.

Toutefois, la mise en œuvre des actions du Plan Climat repose d'abord sur le volontariat des acteurs du territoire car le Syndicat du SCoT ne dispose pas de toutes les compétences au plan opérationnel. Son rôle sera d'assurer l'animation de cette démarche. En effet, il constitue déjà une plate-forme de concertation entre de nombreuses collectivités locales ou institutions partenaires de l'aménagement du territoire. C'est donc un bon levier pour mobiliser et encourager chacun à s'engager dans l'action au niveau local selon ses compétences aux échelles géographiques qui conviennent.

L'élaboration du Plan Climat Energie Territoire du SCoT des Vosges Centrales s'est déroulée en trois phases :

- **Une phase de diagnostic** : réalisation du Bilan Carbone® qui consiste en un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques du territoire *(juillet à décembre 2009)*
- **Une phase de concertation** : organisation de réunions publiques et d'ateliers thématiques avec les élus et les partenaires pour définir la stratégie et les priorités d'action *(janvier à juin 2010)*
- **Une phase de mise au point du programme d'actions et de la charte d'engagement pour le Plan Climat** : définition des orientations stratégiques et sélection des types d'actions à mener *(juillet à septembre 2010)*

Les résultats du Bilan Carbone® Territoire

- **Les Transports de personnes comme première source d'émission de gaz à effet de serre**

Réalisé au cours du 2nd semestre 2009, le Bilan Carbone® Territoire a notamment permis d'estimer les émissions de gaz à effet de serre du territoire du SCoT des Vosges Centrales et de mesurer sa vulnérabilité à une augmentation du prix des combustibles fossiles.

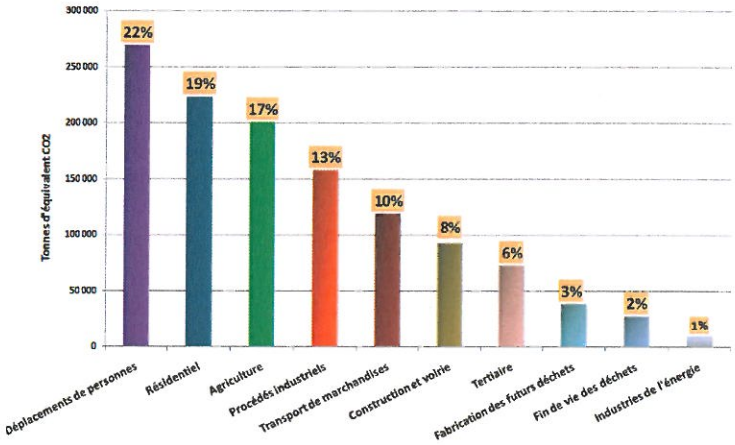

Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 1,2 million de tonnes équivalent CO^2 sur l'ensemble du territoire des Vosges Centrales. Elles sont à 80% d'origine énergétique (issues de produits fossiles pétrole, charbon, gaz naturel). Les transports sont responsables du tiers de ces rejets et la part liée aux déplacements des personnes en voiture est prépondérante. Il est à noter que l'étalement urbain qui s'est accéléré au cours des années récentes contribue à augmenter les besoins en déplacements individuels.

- **Le chauffage des logements en seconde position**

Le parc de logements est à l'origine de près d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre car il est très dépendant des combustibles fossiles pour le chauffage et la production d'eau chaude. Le fioul alimente 24 % de la consommation énergétique mais il est responsable de 36 % des émissions de gaz à effet de serre liées à l'habitat. Les logements anciens sont plus émetteurs de gaz à effet de serre du fait d'une isolation insuffisante, du recours plus fréquent au fioul comme combustible et de chaudières anciennes qui présentent un faible rendement au regard des normes actuelles. Les maisons individuelles antérieures à 1975 sont les plus concernées. Elles émettent 41 % des gaz à effet de serre liés à l'habitat alors qu'elles ne représentent que 35 % des résidences principales.

Par ailleurs, le résultat des simulations liées aux fluctuations du prix de baril de pétrole fait apparaître un surcoût économique compris entre 60 et 190 millions d'euros selon les différentes hypothèses de hausse du prix des combustibles comprises entre 100 à 180 $ le baril, soit entre 600 et 2 000 euros de surcoût par ménage. Les particuliers seraient les plus touchés par une forte hausse des prix de l'énergie puisque les deux postes les plus impactés sont le transport de voyageurs (32 % du surcoût total) et le secteur résidentiel (21 %).

Un travail de concertation avec les acteurs du territoire ...

Elément essentiel de la démarche du Plan Climat Energie Territoire, la phase de concertation avec les élus et les acteurs institutionnels du territoire s'est déroulée durant le premier semestre 2010 autour des temps forts suivants :

- **réunions publiques d'information à destination de la population et des élus communaux**
- **deux séries d'ateliers sur les thèmes suivants :**
  - **Urbanisme durable et transports,**
  - **Maîtrise de l'énergie dans le bâtiment,**
  - **Production d'énergies renouvelables.**

Des contacts plus individualisés ont permis de recenser les actions remarquables et de nombreux projets déjà en cours sur le territoire.

La 1ère série d'ateliers a permis d'identifier les principaux enjeux et les axes stratégiques d'intervention à privilégier par thématiques ainsi que les premières pistes d'actions à engager. La seconde série d'ateliers visait à hiérarchiser les pistes d'actions et à approfondir les conditions de leur mise en œuvre (porteur, cible, partenaires financiers, etc.).

Un comité de pilotage auquel étaient associés les représentants des élus et des partenaires s'est réuni régulièrement pour suivre toute la démarche.

Pour une stratégie d'action partagée

A l'issue des ateliers de concertation, le Syndicat des Vosges Centrales a déterminé les orientations de sa stratégie d'action pour le Plan Climat en concertation avec les partenaires du territoire.

Cette stratégie est organisée en fonction de quatre grands axes :

- **Axe 1 : Pour un urbanisme et des transports durables :**

  Les choix en matière d'urbanisme peuvent avoir un impact fort sur les consommations d'énergie, qu'il s'agisse de carburant pour les déplacements causés par un large étalement urbain ou encore de formes urbaines et architecturales énergivores. Il est essentiel de prendre en compte la problématique énergie-climat, en amont, dès l'élaboration de documents d'urbanisme et des opérations urbaines. Pour cela, il s'agit d'encourager les formes urbaines groupées, bien exposées et de réduire les obligations de déplacements et leur longueur entre l'habitat et les lieux d'emplois et de services ou de loisirs. Cela passe par une économie de la consommation foncière, une meilleure mixité des fonctions et un urbanisme plus dense bien desservis par les transports collectifs.

Trois orientations stratégiques précisent cet axe 1 :

- 1.1 Anticiper pour mieux articuler l'urbanisme et les transports multimodaux
- 1.2 Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture
- 1.3 Encourager un urbanisme durable économe en énergie

➢ **Axe 2 : Mieux maîtriser l'énergie dans les bâtiments existants.**

La réhabilitation des bâtiments existants, notamment les logements, constitue également un enjeu essentiel et les progrès thermiques reposeront sur un volontarisme fort. Les collectivités ont un rôle important à jouer pour rénover leur patrimoine mais aussi pour inciter et accompagner les particuliers dans l'amélioration de leurs résidences ou de leurs locaux d'activités. L'utilisation d'éco-matériaux en réhabilitation est aussi à encourager car il s'agit d'un moyen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre lors de leur production et pour valoriser les ressources locales. Afin de progresser vers ces objectifs, la formation des artisans locaux constitue un défi à relever pour diffuser les techniques les plus efficaces d'isolation thermique et pour développer l'offre locale de compétences en réhabilitation. Ces chantiers de rénovation thermique sont en effet une opportunité pour l'emploi local non délocalisable.

Quatre orientations stratégiques précisent cet axe 2 :

- 2.1 Encourager la maîtrise de l'énergie et le recours aux éco-matériaux dans le parc résidentiel existant
- 2.2 Définir des cibles prioritaires de bâtiments publics à rénover thermiquement
- 2. 3 Encourager la maîtrise de l'énergie et le recours aux éco-matériaux dans les bâtiments d'activités
- 2.4 Accompagner le transfert de technologie et la formation des entreprises du bâtiment

➢ **Axe 3 : encourager la production d'énergies renouvelables.**

Les énergies renouvelables présentent le triple avantage de rejeter peu de gaz à effet de serre, de réduire la vulnérabilité et la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles et d'être créatrices d'emplois locaux. Même si certaines d'entre elles bénéficient de mécanismes de soutien au niveau national, le développement des filières locales reposent sur la volonté des décideurs et des acteurs locaux. Il est important que les communes et leurs groupements se mobilisent pour inciter au développement des énergies renouvelables dans une cohérence stratégique

d'ensemble. Compte tenu du potentiel élevé en ressources forestières et végétales dans les Vosges Centrales, la participation à la structuration de la filière biomasse représente une priorité, sans pour autant exclure les autres formes d'énergies renouvelables car il faut veiller à diversifier les sources d'approvisionnement énergétique.

Quatre orientations stratégiques précisent cet axe 3 :

- 3.1 Favoriser la mise en cohérence des aides aux particuliers en faveur des énergies renouvelables en tenant compte des aides à la rénovation thermique
- 3.2 Renforcer la communication autour des énergies renouvelables
- 3.4. Encourager la structuration de la filière bois-énergie
- 3.5 Inciter au développement de la production d'énergie par la biomasse

➢ **Axe 4 transversal : informer et relier les acteurs locaux et communiquer auprès des habitants du territoire**

La phase de concertation engagée sur le territoire a permis de contribuer à la diffusion d'une « culture-climat ». Cette dynamique est à entretenir pour créer les conditions favorables à la mise en œuvre de la stratégie du Plan Climat. Un premier moyen est la constitution d'un réseau de partenaires locaux consacré à l'échange d'informations et d'expériences mais aussi à la recherche de coopération et de mise en synergie. Par ailleurs, l'exemplarité est un fort moteur d'entraînement, c'est pourquoi un accompagnement sera mis à disposition des intercommunalités et des communes qui seront volontaires pour engager des actions innovantes pour la maîtrise de l'énergie et des gaz à effet de serre. Plus largement, un effort de communication et d'information sera à mener auprès du grand public et notamment des enfants pour les faire aussi adhérer à l'esprit du Plan Climat.

Quatre orientations stratégiques précisent cet axe 4 :

- 4.1 Favoriser les échanges d'expériences et les coopérations entre les acteurs du Plan Climat
- 4.2 Encourager l'exemplarité
- 4.3 Communiquer auprès des partenaires et du grand public
- 4.4 Evaluer et suivre le Plan Climat

Le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales et les acteurs locaux concernés décident de s'engager, par la signature de cette charte, à promouvoir conjointement les orientations stratégiques retenues dans le Plan Climat et à travailler en commun pour leur mise en œuvre en fonction de leurs champs de compétences et de leurs moyens respectifs.

Cette Charte marque la reconnaissance partagée des orientations stratégiques du Plan Climat comme un enjeu majeur à prendre en compte. Elle montre l'importance d'une volonté politique affirmée sur le territoire de construire et de mettre en œuvre durablement le Plan Climat avec les moyens adaptés.

Pour le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Michel Heinrich
Président du Syndicat Mixte

Monsieur Dominique SORAIN - Préfet des Vosges

Pour les différents partenaires :